CENTRE HOSPITALIER REGIONAL UNIVERSITAIRE DE TOURS DIRECTION GENERALE

DECISION portant délégation de signature

Références: DG DS 238-2023

La Directrice Générale

VU le Code de la santé publique, et notamment ses articles L6143-7, D6143-33 à 35 et R6143-38,

VU la loi nº 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires,

VU la loi nº 86-33 du 9 janvier 1986 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique hospitalière,

VU la loi n° 2016-41 du 26 janvier 2016 de modernisation de notre système de santé,

VU le décret n° 2001-1207 du 19 décembre 2001 portant statut particulier du corps des attachés d'administration hospitalière de la Fonction Publique Hospitalière,

VU le décret de Monsieur le Président de la République, en date du 28 août 2023, nommant Madame Floriane RIVIERE,

Directrice générale du CHRU de Tours, à compter du 1er septembre 2023,

VU la décision de Monsieur le Directeur des ressources humaines du CHRU de Tours en date du 8 septembre 2021 nommant Madame Valérie SIGOGNE, adjoint des cadres, faisant fonction d'attachée d'administration hospitalière au Centre Hospitalier Régional et Universitaire de Tours,

DÉCIDE

ARTICLE 1^{ER} : Madame Valérie SIGOGNE, faisant fonction d'attachée d'administration hospitalière, est responsable du département de la gestion du temps de travail à la Direction des ressources humaines du CHU de Tours. A ce titre, elle reçoit au nom de la Directrice Générale, délégation de signature pour :

- les documents relatifs à la paie,
- les actes de gestion administrative courante de la direction des ressources humaines et des écoles,
- tous les actes de gestion du personnel relevant du statut général de la fonction publique hospitalière, y compris les assignations au travail,

A l'exception:

- des décisions d'ordre disciplinaire.
- des ordres de mission du personnel de direction,
- des autorisations d'absence et de congé du personnel de direction.

ARTICLE 2 : La présente décision sera notifiée à Monsieur le Trésorier Principal du Centre Hospitalier Régional et Universitaire de Tours, et publiée au Recueil des Actes Administratifs de la Préfecture d'Indre-et-Loire en application des articles D6143-35 et R6143-38 du Code de la santé publique.

Tours, le 1er septembre 2023

La Directrice Générale,

Floriane RIVIÈRE